

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'action
et des comptes publics

Arrêté du 23 AVR. 2018

portant nomination pour 2018 des membres de la commission de sélection pour l'accès à la classe préparatoire du concours externe d'entrée à l'École nationale d'administration

NOR : CPAF1810224U

Par arrêté du ministre de l'action et des comptes publics en date du

Vu le décret n° 2002-49 du 10 janvier 2002 modifié relatif aux missions, à l'administration et aux emplois de direction de l'École nationale d'administration (ENA) ;

Vu le décret n° 2015-1449 du 9 novembre 2015 relatif aux conditions d'accès et aux formations à l'École nationale d'administration ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2007 relatif au régime des allocations pour la diversité dans la fonction publique, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 15 mai 2009 ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2009 relatif à la mise en place d'une classe préparatoire pour l'accès au concours externe de l'École nationale d'administration ;

Sur la proposition du directeur de l'École nationale d'administration,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité de membres de la commission de sélection des candidats à la classe préparatoire 2018 pour l'accès au concours externe de l'École nationale d'administration :

Mme Corinne Bord, administratrice territoriale, fonctionnaire chargée des questions d'égalité des chances ;

Mme Géraldine Chavrier, professeure des universités, personnalité extérieure choisie pour ses compétences en matière de recrutement et de formation ;

M. Patrick Gérard, conseiller d'Etat, directeur de l'École nationale d'administration ;

M. Mejdi Jamel, inspecteur de l'administration, fonctionnaire issu des corps formés par l'École nationale d'administration.

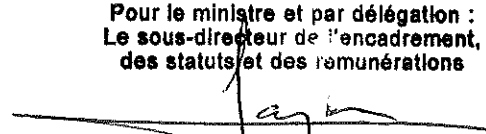
M. Patrick Gérard est président de la commission.

Article 2

Le directeur de l'Ecole nationale d'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 23 AVR. 2016

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur de l'encadrement,
des statuts et des rémunérations



Stéphane LAGIER